



Paris, le 19 février 2016

M. Jean-Marc AMBROSINI
 Directeur des Ressources Humaines
 du Groupe Public Ferroviaire SNCF
 2 place aux Etoiles
 CS 70001
 93633 LA PLAINE ST DENIS Cedex

Monsieur le Directeur,

A la lecture du projet de texte sur le décret socle, les Fédérations Syndicales de cheminots CGT – UNSA – SUD-Rail – CFDT ne perçoivent ni le bon sécurité pourtant nécessaire, ni une base sérieuse de travail pour un haut niveau social concernant les salariés du ferroviaire.

La Direction du Groupe Public Ferroviaire aura sa part de responsabilité dans les négociations à venir, mais déjà, nous sommes loin d'être quittes quant au budget 2016.

Que ce soit sur l'emploi qui percute les conditions de travail ou encore les salaires, les Fédérations Syndicales de cheminots ne laisseront pas imposer en l'état un budget d'austérité pour les cheminots.

Aussi, conformément à l'article 4-2 du RH 0826 modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, les Fédérations Syndicales de cheminots CGT – UNSA – SUD-Rail – CFDT vous déposent une Demande de Concertation Immédiate sur les sujets suivants :

- 1/ Un engagement de la Direction à agir pour la mise en œuvre de négociations concomitantes devant déboucher sur un haut niveau social pour les cheminots, porté par les trois niveaux : Décret Socle, CCN, et Accord d'entreprise. Ces négociations devront s'appuyer a minima sur le RH0077.
- 2/L'emploi, avec mise à jour de tous les Cadres d'Organisation basés sur l'analyse de la production sur l'ensemble des établissements devant déboucher sur les embauches nécessaires pour la qualité et la sécurité des transports ferroviaires ainsi que l'amélioration des conditions de travail des cheminots.
- 3/Une véritable négociation salariale avant la fin du premier trimestre.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, nos salutations respectueuses.

CGT
 G.GARREL

UNSA
 R.DILLESEGER

SUD-Rail
 E.SANTINELLI

CFDT
 D.AUBERT